

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques intitulée « Etat d'avancement du complexe sportif et projet du centre des congrès en partenariat avec l'UEFA »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques qui souhaite obtenir des informations concernant l'état d'avancement du projet de centre multisport prévu à Colovray, ainsi que du projet d'hôtel et du centre de congrès construit par l'UEFA.

Pour rappel, la Municipalité a exprimé dans son programme de législature la volonté de construire un centre multisport à Colovray permettant d'accueillir les associations sportives de la ville dans leurs activités, et favorisant l'organisation de compétitions régionales, voire nationales. Le plan de quartier « Colovray » prévoit d'ailleurs l'emplacement de ce centre multisport dans son périmètre. Il était également envisagé que ce centre multisport prenne place sur le parking de la piscine, créant ainsi des synergies avec les infrastructures de cette dernière.

Au début de l'année 2015, l'UEFA avait exprimé à la Municipalité son ambition de vouloir construire à Nyon un hôtel et un centre de congrès. Elle souhaitait pouvoir localiser ces deux infrastructures à proximité de ses bâtiments existants. Le parking de la piscine a été retenu comme emplacement adapté. Les parcelles concernées étant propriété de la Ville, il a été envisagé de mettre à disposition en droit de superficie (DDP) une partie de ces terrains, en contrepartie du versement d'une rente par l'UEFA.

Les questions posées par M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques sont les suivantes :

I. Où en sommes-nous avec les discussions entre l'UEFA et la Ville de Nyon dans le cadre de la réalisation du centre de congrès ?

Dès l'annonce par l'UEFA de ses intentions, la Municipalité a mis en place une structure de projet spéciale, afin de coordonner les différents services de la Ville de Nyon impliqués, et de jouer le rôle de répondant auprès de l'UEFA.

Les représentants de l'UEFA ont été rencontrés à plusieurs reprises, afin de connaître leurs intentions précises et discuter des éléments techniques. Des propositions ont également été faites concernant le périmètre du DDP, le calcul de la rente, ainsi que certaines conditions que la Municipalité souhaitait voir respectées.

L'UEFA est en train d'organiser un concours d'idées pour l'hôtel et le centre de congrès, afin de pouvoir se prononcer sur un choix de projets. Les résultats de ce concours d'idées devraient être connus d'ici la fin de l'année 2015. A la suite de cela, la Municipalité finalisera avec l'UEFA les aspects liés au DDP et à la rente, avant de les soumettre au Conseil communal par voie de préavis.

2. Quel en est l'état d'avancement du dossier du complexe multisports ?

Des réflexions avaient déjà été menées par les services de la Ville ces dernières années. Elles ont été reprises et actualisées par la cellule de projet, afin d'aboutir à un programme complet et qui réponde aux attentes des clubs sportifs et de la population. Si le programme a été adopté par la Municipalité, les aspects liés aux interfaces mobilités, aux aménagements routiers et à l'approvisionnement énergétique notamment devront encore être finalisés une fois que les intentions précises de l'UEFA et que leur programme complet seront connus.

Il est prévu qu'une demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture soit déposée en même temps que l'octroi du DDP à l'UEFA. Ce préavis permettra à la Municipalité de présenter le projet dans son ensemble au Conseil communal et d'expliquer les modalités de partenariat avec l'UEFA.

3. Au sujet de la halle multisports, la Municipalité a-t-elle envisagé un partenariat avec des communes avoisinantes ? Si cela n'a pas été étudié, quelles en sont les raisons ?

Le financement du centre multisport de Colovray faisait partie intégrante de l'ancien Programme des investissements régionaux (PIR), abandonné suite au refus d'une minorité qualifiée de Communes du district. Son importance régionale avait ainsi été clairement reconnue par le Conseil régional.

La Municipalité a donc l'intention de soumettre ce projet au futur Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), qui est actuellement en cours d'adoption auprès des Communes membres du Conseil régional. C'est donc au travers de ce dispositif qu'elle souhaite bénéficier du cofinancement des Communes avoisinantes concernant les dépenses d'investissement.

En conclusion, la Municipalité met tout en œuvre pour réaliser ce projet emblématique et très attendu par l'ensemble de la population. Elle souhaite également concrétiser un partenariat public-privé avec un acteur important pour Nyon et sa région, tout en garantissant une part de financement régional du centre multisport. Une fois que les négociations entre la Ville et l'UEFA auront abouti, un préavis sera déposé au Conseil communal pour l'octroi d'un DDP et pour demander les crédits nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P.-François Umiglia